

# RÉFÉRENTIEL ATELIER PARTICIPATIF POUR ÉLUS

## Juin 2019

Ce référentiel répertorie les compétences (= ensemble de savoir-faire, savoir-être et savoirs) qu'un élu peut acquérir au cours d'un atelier participatif. Ces compétences constituent les objectifs pédagogiques des ateliers : tout ce qu'un participant devrait être capable de faire ou de comprendre à la fin de la formation. En fonction des enjeux du territoire, certains objectifs seront majeurs, d'autres mineurs, voire inadaptés. L'attributaire doit donc effectuer un tri dans la liste.

Le référentiel est construit sur la base du programme de mesures de l'agence de l'eau Seine-Normandie, des programmes de plusieurs classes d'eau passées et des interviews réalisés en 2018 au cours de l'étude "Pédagogie des classes d'eau" auprès de responsables communication, de chefs de service et de chargés d'opération des directions territoriales.

Le programme, ou déroulé pédagogique, fait l'objet d'un autre document qui associe à chaque objectif une ou plusieurs activités pédagogiques. L'attributaire peut ainsi le réadapter en fonction des enjeux de son territoire.

Le référentiel se présente en trois colonnes :

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
--------------------	------------------------------------	---------------------

## Les collectivités au cœur de la politique de l'eau

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<b>Disposer des connaissances de base sur le cycle de l'eau.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→Comprendre le cycle de l'eau.</li> <li>→Comprendre la notion de bassin versant.</li> <li>→Comprendre le circuit local de l'eau domestique (potable / usée).</li> <li>→Découvrir le territoire et son hydrographie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'eau et l'homme à travers l'histoire.</li> <li>•Origine de l'eau. Les eaux souterraines, eaux superficielles.</li> <li>•Cycles de l'eau (évaporation, nuages, pluies...) et bassin versant.</li> <li>•La multifonction d'un cours d'eau : économique, environnementale, sociale.</li> </ul>
<b>Se repérer dans les dispositifs réglementaires et les acteurs.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→Connaître les grandes lois sur l'eau et comprendre le pourquoi des réglementations pour mieux les appliquer.</li> <li>→Identifier qui fait quoi, comprendre la complémentarité des acteurs.</li> <li>→Comprendre le fonctionnement des agences de l'eau, notamment de l'AESN, et leur rôle auprès des élus.</li> <li>→Se positionner en tant que référent territorial, interlocuteur de l'agence et des autres acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•LEMA, DCE, SDAGE. (et MAPTAM, NOTRe, GEMAPI...)</li> <li>•Agences de l'eau, AESN : politique, rôle, programmation, réglementations, aides financières.</li> <li>•SAGE et contrat de bassin (global / thématique / sur objectifs).</li> </ul>
<b>Assumer son rôle d' élu dans la gestion de l'eau.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→Comprendre le partage des compétences entre collectivités (communes, EPCI...)</li> <li>→Assumer au mieux ses obligations et responsabilités en tant qu' élu dans la collectivité.</li> <li>→Réfléchir et travailler sur les thématiques de l'eau avec les autres élus. Renforcer la cohésion et la gouvernance. Distinguer enjeux collectifs et communaux.</li> <li>→Collaborer avec les organismes publics, les techniciens de collectivité, les partenaires.</li> <li>→Acquérir des outils, une méthode pour réaliser le diagnostic de sa collectivité.</li> <li>→Choisir les modes de gestion les mieux adaptés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Rôles des collectivités et des élus : responsabilités, police, incendie, gestion financière.</li> <li>•Contraintes réglementaires, dates butoirs.</li> <li>•Rapport annuel et règlement de service.</li> <li>•Différents modes de gestion avec points forts et faibles (régie directe, régie intéressée, gestion déléguée = concession ou affermage)</li> </ul>

## L'eau potable, un capital à protéger

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<b>Mieux gérer la ressource en eau potable.</b>	<p>→ Comprendre la gestion patrimoniale.</p> <p>→ Améliorer les réseaux d'eau potable (restructuration, remplacement des canalisations) et leur fonctionnement.</p> <p>→ Réhabiliter ou créer des châteaux d'eau, réservoirs enterrés ou autres ouvrages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les eaux souterraines et superficielles.</li> <li>• État de la ressource : qualité des eaux, goût de l'eau ("eaunologie").</li> <li>• Production d'eau potable : captage, traitement, stockage, distribution.</li> <li>• Création de captage ; réseaux et entretien courant.</li> <li>• Le SIG et la problématique des matériaux.</li> </ul>
<b>Réduire les prélèvements d'eau potable.</b>	<p>→ Réaliser des économies sur la consommation d'eau de la collectivité. Réduire les fuites, améliorer les rendements.</p> <p>→ Faire le bilan de l'eau distribuée : prélèvements et consommation par secteur activité. Analyser les résultats.</p>	
<b>Suivre la gestion technique et administrative de l'eau potable.</b>	<p>→ Comprendre la gestion technique et les circuits de traitement d'eau potable sur le territoire.</p> <p>→ Comprendre la gestion administrative de l'eau potable sur le territoire, de la production à la distribution.</p> <p>→ Accompagner la gestion patrimoniale, notamment avec les aides de l'agence de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion de BAC, de DUP.</li> <li>• Schéma AEP : rendement, sectorisation, interconnexion, sécurisation de la ressource et défense incendie.</li> <li>• Le SAGE et l'eau potable.</li> <li>• Obligations des EPCI (déclaration des réseaux exploités).</li> <li>• Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) et chlorure de vinyle monomère (CVM)</li> </ul>
<b>Déterminer la tarification adaptée.</b>	<p>→ Répondre à la demande en eau potable à un prix abordable, en collaboration avec les délégataires.</p> <p>→ Effectuer les choix intercommunaux : uniformisation des modes de gestion ? unification de la tarification ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau potable : prix, redevances, taxes et aides.</li> <li>• Décomposition et explication d'une facture d'eau du territoire.</li> <li>• Impact du rendement du réseau sur le prix de l'eau.</li> <li>• Le médiateur de l'eau pour régler les litiges.</li> </ul>

## Transporter, stocker, gérer et contrôler les eaux usées.

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<p><b>Améliorer les STEP et les réseaux d'assainissement.</b></p>	<p>→ Comprendre la constitution d'un système d'assainissement.                      → Optimiser le fonctionnement de la STEP.                      → Construire de nouvelles stations d'épuration plus performantes. Poursuivre la création de réseaux de collecte des eaux usées.                      → Comprendre l'impact de l'assainissement sur le cours d'eau au-delà de la STEP.                      → Faire le bon choix entre assainissement collectif et individuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différentes techniques d'assainissement. Importance du zonage. Obligations des usagers au raccordement ou à l'assainissement individuel.</li> <li>• Assainissement collectif : SPAC, réseaux unitaires-séparatifs et conformité des particuliers.</li> <li>• Les études de pollution : contexte, réalisation, exemples. L'ITV (inspection télévisée). La problématique H2S (hydrogène sulfuré).</li> <li>• Les déversoirs d'orage.</li> </ul>
<p><b>Améliorer les réseaux d'assainissement non collectifs.</b></p>	<p>→ Comprendre le fonctionnement de l'ANC.                      → Établir des contrôles réguliers par le SPANC.                      → Réhabiliter les installations d'assainissement individuel non conformes, lorsqu'elles sont situées sur les zones à risque élevé de pollution de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement non collectif : SPANC, zonage d'assainissement. Échéances, obligations, responsabilités, contrôles, missions facultatives, mise en place juridique et financière.</li> </ul>
<p><b>Animer, contrôler, gérer et planifier l'assainissement des eaux usées.</b></p>	<p>→ Intégrer les enjeux environnementaux dans les révisions de documents d'urbanisme.                      → Améliorer les Rapports sur la Qualité des Services.                      → Optimiser le partenariat avec les MOE, les délégataires ; faire appel à des Assistants Maîtres d'Ouvrage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations réglementaires et responsabilités des collectivités et EPCI (SDA, zonage, SAGE...) ; gestion de l'assainissement sur le territoire.</li> <li>• La gestion patrimoniale des réseaux en assainissement.</li> <li>• La gestion de l'eau et les documents d'urbanisme.</li> <li>• Les redevances liées aux eaux usées.</li> <li>• La PFAC : Participation pour le financement de l'assainissement collectif</li> <li>• Relations avec les délégataires : périmètre, patrimoine, enjeux, contenu du contrat de DSP.</li> </ul>

## Gestion des eaux pluviales

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<p><b>Améliorer la gestion durable et le traitement des eaux pluviales.</b></p>	<p>→Promouvoir une gestion alternative des eaux pluviales, perçue comme une opportunité plus que comme une contrainte.</p> <p>→Orienter les choix du conseil municipal de manière à favoriser la lutte contre l'imperméabilisation des sols.</p> <p>→Favoriser l'arrosage par récupération de l'eau de pluie.</p> <p>→Réaliser des projets de gestion à la parcelle des eaux pluviales.</p> <p>→Supprimer / éviter les mauvais raccordements eaux usées / pluviales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Obligations réglementaires au titre de la loi sur l'eau (dépôt dossier au guichet unique, respect des prescriptions des SAGE et du SDAGE, régulation des eaux pluviales, intégration dans les DU).</li> <li>•Politique et actions de l'AESN.</li> <li>•Boîte à outils de techniques alternatives.</li> <li>•Zonage des eaux pluviales. Impacts du dé raccordement des eaux pluviales sur le milieu naturel. Gestion des fossés.</li> </ul>
<p><b>Maîtriser les risques d'inondation.</b></p>	<p>→Maintenir ou restaurer des zones d'expansion de crue (MG36) Construire des bassins pour stocker ponctuellement les débits importants d'eaux usées et pluviales, afin de les traiter ultérieurement en station d'épuration.</p> <p>→Maîtriser le ruissellement urbain (MG37). Éviter tout risque de pollution par le ruissellement des eaux pluviales pour atteindre le bon état des eaux. Réduire les rejets polluants en zone urbaine.</p> <p>→Pratiquer la rétention de l'eau pluviale à la parcelle, afin de réduire les à-coups hydrauliques sur la rivière et le risque d'inondation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Les risques majeurs : approche globale, impacts sur les biens, les personnes et l'environnement.</li> <li>•Le déversement des eaux pluviales dans les déversoirs d'orage et ses conséquences en termes de pollution.</li> <li>•Normes ISO 14001. Prévention et gestion de crise avec le dispositif Prévil'eau (Prévoir les intempéries pour gérer leurs impacts sur le système d'assainissement).</li> <li>•Risques spécifiques des vallées sèches, des bassins versants argileux, des écoulements de boue. L'eau des argiles: retrait, gonflement et glissements de terrain.</li> </ul>

# Rivières et zones humides

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<p><b>Préserver les milieux naturels.</b></p>	<p>→Entreprendre des travaux de renaturation, de restauration et d'entretien des cours d'eau. Améliorer et restaurer la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>→Entreprendre des actions spécifiques visant la diversification des habitats et/ou la préservation des espèces.</p> <p>→Entreprendre des actions concernant la gestion des plans d'eau. Mare : ne pas tondre la végétation au ras, ne pas utiliser de désherbant, gérer les réseaux de mares.</p> <p>→Entretien et restaurer les zones humides. Entreprendre des projets de réaménagement à vocation touristique et/ou pédagogique, avec communication auprès du grand public.</p> <p>→Protéger et gérer les secteurs littoraux et marins. Maîtriser les extractions de granulats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Fonctionnement des zones humides ; rôle d'épuration et de stockage local de l'eau ; interaction rivières- ZH</li> <li>•Eau, biodiversité et territoire : vers une restauration des continuités écologiques. Hydromorphologie, un enjeu majeur pour la qualité des rivières.</li> <li>•Indicateurs écologiques du bon état de l'eau. IBGN simplifié</li> <li>•Importance, rôle et gestion de la ripisylve.</li> <li>•Hydrosphère, aménagement des berges pour la protection des corridors écologiques.</li> </ul>
<p><b>Assurer la gestion administrative et réglementaire des zones humides.</b></p>	<p>→Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité du milieu naturel.</p> <p>→Animer, diagnostiquer, étudier et suivre la restauration et l'entretien des cours d'eau. Mettre en œuvre des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants.</p> <p>→ Animer, diagnostiquer, étudier et suivre la restauration et l'entretien des zones humides.. Faire un inventaire et des plans de gestion des ZH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Gestion zones humides et rivières : mémento des droits et devoirs. Responsabilités partagées (riverain, collectivité, État) et entretien selon le type de cours d'eau.</li> <li>•Réglementation de l'aménagement des cours d'eau (barrage, écluse, retenue, moulin, berges...)</li> <li>•SAGE. Rôle de l'AESN dans la préservation des ZH.</li> <li>•Protection dans les DU. Gestion du risque inondation et conséquences pour urbanisation. Trame verte et bleue, Agenda 21, Natura 2000 : avantages de choisir une appellation (conséquences foncières, délimitation du périmètre, incidences fiscales, aides publiques). Dernières dispositions sur la transition énergétique croissante.</li> <li>•Usages des cours d'eau : pêcheurs, activités nautiques, fluviales, pêche électrique...</li> </ul>

## Activités du territoire et préservation de l'eau (qualité et quantité)

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<p><b>Gérer les activités de la collectivité en préservant la ressource en eau.</b></p>	<p>→Améliorer la qualité de l'eau. Diminuer l'usage de polluants.                      →Établir une charte qualité eau et assainissement.                      →Pratiquer une gestion différenciée des espaces publics. Limiter les usages de pesticides. Mettre en place de solutions alternatives dans la gestion des espaces verts. Souscrire à une charte 0 phyto.                      →Diminuer la quantité de déchets, produire des déchets biodégradables.                      →Utiliser des produits locaux pour diminuer la consommation énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Fonctionnement hydrogéologique et hydrologique d'un bassin versant, d'un champ captant. Fonctionnement hydraulique d'un marais et problématique des puits artésiens</li> <li>•Impacts des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement. Les micropolluants dans l'eau. Les pollutions accidentelles.</li> <li>•Différents moyens de protection des captages. Captages Grenelle. Périmètre de protection, DUP et obligation des forages privés.</li> <li>•Traitement de la voirie et des espaces verts 0 phyto : plan de gestion, cadre réglementaire, aspects techniques et financiers.</li> </ul>
<p><b>Accompagner les activités du territoire.</b></p>	<p>→Entreprendre des actions visant la réduction des pressions polluantes par les principaux acteurs économiques du territoire.                      → Lutter contre les pollutions diffuses sur les BAC (plans d'action agricoles et non-agricoles).                      →Accompagner l'agriculture pour réduire la consommation d'eau, les pressions polluantes, diminuer l'usage de pesticides...                      →Accompagner les industriels en matière d'environnement : mise en conformité des rejets non domestiques ; convention de rejet et gestion des eaux sur site industriel.                      →Contribuer à la police de l'eau : chaîne d'alerte, moyens d'intervention en cas de pollution. Gérer les crises: à partir de quand et comment intervenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Interrelations entre activités menées sur le territoire / bassin versant et qualité de l'eau. Risques de contamination des eaux souterraines (enjeux environnementaux et économiques).</li> <li>•Sources de pollution et atteinte du bon état des masses d'eau.</li> <li>•La gestion de l'eau et les pressions polluantes des substances dangereuses sur site industriel.</li> </ul>
<p><b>S'adapter au changement climatique.</b></p>	<p>→Augmenter la présence des végétaux dans les espaces urbains. Choisir des espèces peu consommatrices en eau.                      →Limiter ou supprimer les obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau.                      →Développer les systèmes agricoles et forestiers durables.                      →Faire baisser les consommations d'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Les pratiques culturelles alternatives en agriculture. L'agriculture biologique, les intercultures.</li> <li>•Le verdissement des villes et des espaces publics.</li> </ul>

## Pédagogie

COMPÉTENCES VISÉES	SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS	CONTENUS INDICATIFS
<p><b>Entreprendre des actions pédagogiques auprès d'autres élus et du grand public</b></p>	<p>→Participer à l'éducation du grand public à la protection de l'environnement et de l'eau. Valoriser le bassin versant et transmettre aux habitants la volonté de préserver la biodiversité. Promouvoir les bons gestes domestiques (eaux usées)</p> <p>→Communiquer sur le contrat de bassin auprès des différents publics (particuliers, entreprises, professeurs des écoles, institutionnels...). Devenir un référent territorial de l'agence de l'eau.</p> <p>→S'engager dans différentes commissions de l'eau ; relayer la connaissance vers d'autres élus, témoigner dans des forums, des réunions.</p> <p>→Participer à la médiatisation des actions de gestion vertueuse de l'eau (vidéo, presse, réseaux sociaux).</p> <p>→Publier des articles dans le bulletin municipal. Utiliser les flyers, le matériel d'exposition à destination des usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Présentation des outils et dispositifs pédagogiques AESN ou autres organismes.</li> <li>•Les classes d'eau scolaires et non scolaires (pour les agriculteurs, les industriels...).</li> </ul>